

LE HUIT NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DEUX NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. BLANCHARD, M. CADIOU, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BRUEL donne procuration à Mme ROLLAND, M. HIVIN donne procuration à M. TREPRAU, Mme BIANCO CHAINE donne procuration à Mme FABRY, Mme FERRAI donne procuration à Mme PENA, M. WALCZACK donne procuration à Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme RIMBERT donne procuration à M. RIO, M. FONTVIEILLE donne procuration à M. ROBIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. QUINTIN, Mme RANAIVO donne procuration à M. PIOT.

Mme PENA a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Cession de la parcelle BW n°261 d'une contenance de 494 m<sup>2</sup> et de la parcelle BW n°275 d'une contenance de 440 m<sup>2</sup> à Montpellier Méditerranée Métropole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite vendre à Montpellier Méditerranée Métropole les parcelles BW 261 d'une contenance d'environ 494 m<sup>2</sup> et BW 275 d'une contenance d'environ 440m<sup>2</sup> afin de permettre la réalisation des travaux inhérents à la ligne 5 du tramway.

Ces parcelles en nature de friche sont situées en bordure de la Route de Lavérune.

Cette cession permettra la réalisation des abords de la ligne 5 du tramway de Montpellier Méditerranée Métropole

La parcelle BW 275 et une partie de la parcelle BW 261 (environ 75%) sont en zone 2AUa2. La surface restant de la parcelle BW 261 est en zone N.

Par constat d'huissier en date du 20 décembre 2021, il est observé que ces parcelles en nature de friche, ne sont pas affectées à l'usage du public, ni à un service public.

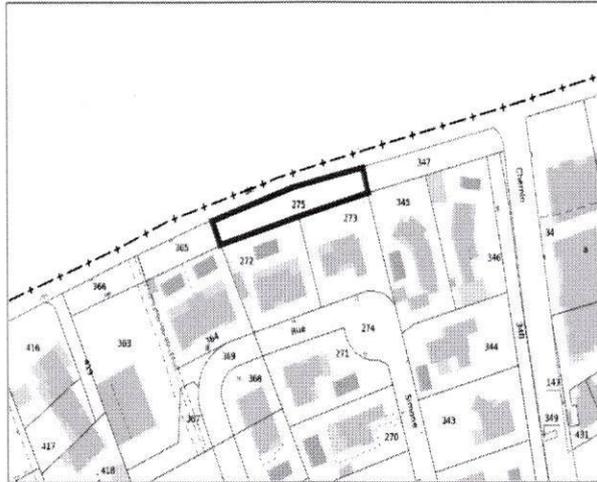
La désaffectation du domaine public communal de cette parcelle a été constatée par délibération du conseil municipal le 27 janvier 2022, délibération 2022-017.



Informations générales relatives à une parcelle

Références cadastrales de la parcelle  
 Coordonnées cadastrales de la parcelle  
 Adresse de la parcelle

000 DV 275  
 446 mètre carré  
 LA PERRAULDE  
 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
 82, rue du Marchat Lyautey - 78193 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
 01 69 15 00 01 / 00 01 11

© 2017 Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.  
 Impression non normalisée du plan cadastral

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 26 voix pour
- 4 abstentions (Mme MYSONA, M. THEOL, Mme OMS, M. DE BOISGELIN,)

**Valérie PENA**  
 Secrétaire de séance



**François RIO**  
 Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 16/11/2022  
 et de sa publication le 16/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.